

Avis du CCNE sur le dépistage de la trisomie : l'essentiel est oublié !

Depuis plusieurs années on entend des alertes à l'encontre du dépistage prénatal de masse de la trisomie 21 (T21). L'été dernier, la commercialisation de nouveaux tests génétiques précoces (diagnostic prénatal non invasif DPNI) dans certains pays européens a ravivé le questionnement en France. Dans ce contexte, l'avis rendu par le CCNE est calamiteux. En portant l'attention sur la fiabilité et la précocité de la nouvelle technique, les « Sages » la valident sur le plan éthique et la banalisent. Après l'avoir présentée comme réservée d'abord aux femmes détectées « à risque », ils envisagent son application à terme pour l'ensemble des grossesses. Cela sans repenser le fondement éthique du dépistage de masse de la T21, précurseur de ce qui peut arriver pour les autres pathologies détectables avant la naissance. Les professionnels de la grossesse pouvaient attendre autre chose du CCNE : tenir compte de l'état des lieux de la situation actuelle et de ses dérives, prendre en considération les alarmes récurrentes et significatives, prendre du recul et pousser la réflexion sur le plan éthique. Au lieu de cela, le texte ignore l'essentiel !

Le facteur temps. Le rapport précise que « la précocité du test sur sang maternel et la rapidité de sa validation permettraient... d'accepter une demande éventuelle d'IMG à un stade plus précoce de la grossesse, IMG moins traumatisante sur les plans tant physique que psychologique » (p.17). Comment des experts de la réflexion peuvent-ils oublier que la précocité de l'IMG ne peut pas banaliser l'acte en lui-même ? Le CCNE a-t-il conscience qu'en incitant à l'acceptation facile du DPNI le facteur temps va prendre le pas sur la médecine ? Au lieu d'une évocation de la vie intra-utérine, dès la 1ère consultation prénatale, les couples seront d'emblée confrontés à sa possible interruption. Par ailleurs comment seront validées les demandes d'IMG qui interviendront pendant le délai légal de l'IVG ?...

L'eugénisme. Comment interpréter la formule : « rendre plus efficace le dépistage... aurait très probablement pour conséquence de diminuer le nombre des naissances d'enfants porteurs d'une T21 » (p.22) ? Le DPNI conduira à dépister plus, plus tôt, et donc à éliminer encore davantage et aggraver toujours plus la mentalité et les dérives eugéniques. En France, 96% des enfants détectés trisomiques en prénatal sont éliminés. Comment des « Sages » peuvent-ils faire comme s'ils ignoraient que le dépistage prénatal de masse relève d'une « organisation scientifique de la sélection de la vie », récemment décrite dans une étude¹ dérangeante du livre Auschwitz, l'impossible regard (Seuil 2012) de Fabrice Midal ? Comment des « Sages » peuvent-ils s'inquiéter de la détection future d'autres pathologies fœtales sans émettre de la gêne quant à l'éradication actuelle des enfants trisomiques ? Pourquoi une telle distinction, une telle anesthésie des consciences ? Quelle est la base philosophique du CCNE ?

Le marché français. La perspective de 800 000 femmes enceintes par an représente un marché très juteux pour les firmes de génie génétique. Depuis des années ces dernières exercent un lobbying intense auprès des professionnels de la grossesse par l'envoi régulier de courriels vantant leur technique. Elles ne doivent pas être déçues par cet avis du comité

d'éthique. Or l'éthique médicale ne peut être suspendue à une pression technique puissamment soutenue par des enjeux économiques considérables.

Avec ou sans CCNE il existe encore en France des professionnels de la grossesse pour qui l'évaluation du caractère «non-malfaisant» (p.38) et éthique d'une technique nouvelle ne peut se réduire aux seuls critères de la fiabilité et de la précocité. Regroupés au sein du Comité pour sauver la médecine prénatale (CSMP), ils refusent l'état de fait, la capitulation sur le plan éthique et l'impuissance devant la violence du marché. Ils refusent de baisser les bras devant la « banalité du mal ».

- Dr Patrick LEBLANC, gynécologue-obstétricien à Béziers, coordinateur du CSMP ;
- Mme Danielle MOYSE, docteur en philosophie, chercheuse à l'Iris, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (CNRS, INSERM, EHESS) ;
- Dr Yves ALEMBIK, pédiatre et généticien à Strasbourg ;
- Dr Bruno JEANDIDIER, pédiatre à Aulnay sous Bois ;

Coauteurs du recueil « *15 ans de dépistage de la trisomie 21, l'erreur française* » publié par le Comité pour sauver la médecine la médecine prénatale (2012)

www.sauverlamedecineprenatale.org